

ANNEXE 1

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE D'UN DÉBIT DE BOISSONS TEMPORAIRES DU 1^{er} GROUPE

COMMUNE DE GARONS

Je soussigné (e), (nom et prénom) **HARDY Olivier**
domicilié(e) à **938 Avenue de la République 3127 Bellegarde**
d'où je soussigne (e) en qualité de **6469 en 10**

assurant en qualité de :

☐ personne physique

☒ représentant de l'association (ou de la société)

Société (président, secrétaire, trésorier, ...)

Club Taurin Le Mistral Garons
Président

pour la soumission à l'autorisation est (le) (la) (les) (les) (les) :

collective l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaires du 1^{er} groupe (boissons fermentées non distillées et vins doux naturels : 12)

qui se tiendra à l'adresse complète du lieu **Arènes de Garons**

le (les) **26/09/2026 et 27/09/2026**

de l'heure de début **18h** à l'heure de fin **18h00**

à l'occasion de la manifestation suivante **Revue 2026**

Nombre d'adhésions des adhérents :

☐ 0 à 100 adhésions

☐ 101 à 200 adhésions

☐ 201 à 300 adhésions

☐ 301 à 400 adhésions

Bellegarde 01/09/26

Le Maire de la commune de GARONS :

M. de GARONS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2113-1, L.2113-2, L.2113-3 et L.2113-4 ;

Vu le Code de la Santé Publique, et notamment les articles L.1113-1, L.1113-2, L.1113-3, L.1113-4, L.1113-5 et L.1113-6 ;

Vu l'Arrêté préfectoral n° 2017-216-002 du 1^{er} août 2017 portant règlement général de police des débits de boissons dans le département du Lot ;

Vu la demande formulée par **M. HARDY Olivier**

Le Maire de la commune de GARONS :

ARRÊTE AR 2026-133

Article 1. M. HARDY Olivier

assurant en qualité de :

☐ personne physique

☒ représentant de l'association (ou de la société)

Club Taurin "Le Mistral"

est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaires du 1^{er} groupe

à l'adresse complète du lieu **Arènes de Garons**

le (les) **26/09/2026 et 27/09/2026** selon les manifestations prévues aux **Arènes**

de l'heure de début **18h** à l'heure de fin **18h00**

à l'occasion de la manifestation suivante **Revue 2026**

Article 2 : Le cas échéant :

☒ L'heure d'arrêt des ventes de boissons est fixée à **selon programme annexé**

☒ Les contrevenants en vente sont interdits hors des établissements, restaurants, bars autorisés à vendre de l'alcool

Article 3 : Le demandeur s'engage à respecter les dispositions du code de la santé publique relatives aux établissements recevant du public et aux normes relatives définies par l'arrêté préfectoral 2017-216-002 du 1^{er} août 2017

Article 4 : Le présent arrêté peut être contesté dans les deux mois suivant sa notification, soit par voie de recours gracieux adressé au Maire, soit par voie de recours contentieux déposé devant le tribunal Administratif de Nîmes.

Article 5 : Le maire, Le demandeur, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de présent arrêté, dont copie sera adressée aux services de l'administration.

Fait à **Garons** le **07/09/2026**

Signature du Maire de la commune de Garons

ORGANISÉ PAR LA MAIRIE ET LE CLUB TAURIN "LE MISTRAL"



REVIVRE GARONS²⁰²⁶

SAMEDI 26 SEPTEMBRE

09H00

**PETIT DEJEUNER OFFERT
PAR LES ENTREPRENEURS DE GARONS**
BRASSERIE DES GARONNAIS

11H00

FESTIVAL D'ABRIVADES
MANADES : AUBANEL P & LOPEZ V
PARCOURS : Rue de Provence -
Av champs de Mars - Rue République

12H00

RESTAURATION
ANIMATION MUSCIALE DJ -
MARIN PRODUCTION DYLAN ANIMATION
BRASSERIE DES GARONNAIS
LE BRACONNIER

16H00

ENTRÉE : 2€

FINALE DES COURSES DE TAUREAUX
JEUNES EMBOULÉS
3Eme Souvenir Nouredine BELABBES "DIDINE"
MANADES : MAILHAN - DIDELOT L -
ST PIERRE - LA CLAPIERE

19H00

FESTIVAL DE BANDIDES
MANADES : AUBANEL P & LOPEZ V
PARCOURS : Rue de Provence -
Av champs de Mars - Rue République

19H00

01H00

RESTAURATION
ANIMATION MUSCIALE DJ -
MARIN PRODUCTION DYLAN ANIMATION
BRASSERIE DES GARONNAIS
LE BRACONNIER

DIMANCHE 27 SEPTEMBRE

09H00

**PETIT DEJEUNER OFFERT
PAR LES ENTREPRENEURS DE GARONS**
BRASSERIE DES GARONNAIS

11H00

FESTIVAL D'ABRIVADES
MANADES : BRIAUX & CAYZAC
PARCOURS : Rue de Provence -
Av champs de Mars - Rue République

12H00

RESTAURATION
ANIMATION MUSCIALE DJ -
MARIN PRODUCTION DYLAN ANIMATION
BRASSERIE DES GARONNAIS
LE BRACONNIER

15H30

ENTRÉE : 2€

TORO PISCINE OU COURSE DE VACHES
POUR LA JEUNESSE *En fonction de la Météo*
MANADE : DES CHANOINES

18H00

FESTIVAL DE BANDIDES
MANADES : BRIAUX & CAYZAC
PARCOURS : Rue de Provence -
Av champs de Mars - Rue République

19H00

22H00

APÉRITIF DE CLÔTURE
BRASSERIE DES GARONNAIS



**ANIMATIONS MUSICALES
OFFERTES PAR LA MAIRIE**

LES ORGANISATEURS NE REPONDENT PAS DES ACCIDENTS
PROGRAMME SUSCEPTIBLE D'ÊTRE MODIFIÉ